

Commune de La Villetelle

Département de la Creuse

Membres	11
Présents	9
Représentés	1
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Séance ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2026 à 20 heures selon la convocation du 20 avril 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONGAILHARD

Délibération n° 2026/15 du 24 avril 2026

Portant sur les tarifs de la salle Jean Villetelle et de l'étang de La Marchette

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BCEUF Madeleine, de MONGAILHARD Bérengère, DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille

MM. MAROT Jérémy, LEGRAND Bruno et MEYNARD Sylvain.

Absents : M. VIVIÈS René qui donne pouvoir à Mme PINGUET Chantal

M. Éric FERRY

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs pratiqués pour les locations de la salle Jean Villetelle, de l'abri de loisirs de l'étang de La Marchette et de la privatisation du site.

Elle rappelle que la cuisine de la salle Jean Villetelle est fermée administrativement.

Elle propose de revoir les tarifs et les conditions de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe les nouveaux tarifs de location comme suit :
 - salle Jean Villetelle

	Tarif hiver (du 01/10 au 30/04)	Tarif été (du 01/05 au 30/09)
Particuliers de la commune	80 €	60 €
Personnes extérieures à la commune	100 €	80 €

- abri de loisir de l'étang de La Marchette pour 24 heures : 60 €
- privatisation du site de La Marchette pour 24 heures : 150 €
- décide de prêter gratuitement aux associations communales la salle Jean Villetelle et l'abri de l'étang de La Marchette (ou le site) ;
- décide de louer, ou prêter, l'abri et le site de l'étang de La Marchette uniquement pendant la saison d'ouverture de la pêche ;
- charge Madame le Maire, ou l'adjointe qui a délégation, de gérer ces locations et de signer tous les documents utiles ;
- charge Madame le Maire d'émettre les titres.

Fait à La Villetelle, les jour, mois et an susdits

Le Maire, Chantal PINGUET.

